



Commission Culturelle de Monestiés

1. Rôle de la commission culturelle

La commission culturelle a pour rôle de réfléchir et mettre en place une proposition artistique.

Elle choisira notamment les artistes et artisans qui exposeront dans les galeries du village, au musée Bajen-Vega ou qui interviendront dans tout autre lieu / lors de manifestation / à vocation culturelle.

2. Membres de la commission

La commission peut recevoir un nombre illimité de membres.

Ces personnes peuvent être :

- Des représentants de l'Office de Tourisme et / ou du Conseil d'Administration,
- Des historiens et historiens d'art,
- Des artistes,
- Des amateurs d'art ...

Les membres de la commission culturelle peuvent décider d'inviter aux réunions des personnes extérieures ou ressources.

3. Responsable de la commission culturelle

Une personne, désignée par le Conseil d'administration de l'Office de Tourisme, représentera le Conseil d'Administration à chaque réunion de la commission.

Cette personne aura différentes fonctions :

- Organisation des réunions
- Compte-rendus des réunions
- Présentations des résultats de la commission lors des Conseil d'administration de l'office de tourisme.

En cas d'absence de cette personne, un autre membre pourra être exceptionnellement mandaté par le président de l'Office de Tourisme pour tenir ce rôle.

4. Projets de la commission

Tout projet établie par la commission devra être l'objet d'une réflexion commune et sera voté à la majorité et approuvée par le Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme.

5. Accord des décisions

Les décisions prises par les membres de la commission doivent être approuvées par le Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme.